

D.2020.11.04.8.9

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 4 Novembre 2020

8 - AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES

8.9 - Autorisation de contracter un emprunt de 35 millions d'euros auprès de la Banque Postale pour le financement des travaux du SMTC (Tisséo-Collectivités)

L'an deux mille vingt, le quatre novembre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique	X		
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
PERRIN Philippe	X		
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Perrin)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

La démarche de mise en commun de moyen entre Toulouse Métropole et Tisséo-Collectivités en matière de gestion de la dette a débuté le 1er juin 2020.

Une des premières manifestations de cette démarche a consisté dans le lancement d'une consultation bancaire concomitante entre la ville de Toulouse, Toulouse Métropole, et Tisséo-Collectivités.

Les services de Toulouse Métropole et de Tisséo-Collectivités ont ainsi pu partager leurs expertises lors de l'analyse des offres.

Pour Tisséo-Collectivités, il s'agissait de contribuer au financement des projets inscrits dans le projet Mobilités 2020-2025-2030 valant Plan de Déplacements Urbains. A cet effet, des financements d'un montant de 88 à 118 millions d'euros sur différentes années étaient recherchés.

Afin de profiter des conditions actuelles de taux, qui sont très favorables, trois périodes de tirage étaient envisagées :

- Départ au 15/12/2020 au plus tard: 28 millions d'euros
- Départ au 15/10/2021 : 60 millions d'euros maximum
- Départ au 15/10/2022, si les conditions financières sont jugées intéressantes : 30 millions d'euros maximum.

Pour financer ces investissements, le SMTC a procédé à une large consultation auprès de 11 établissements bancaires.

- Caisse d'Épargne
- Crédit Agricole TOULOUSE
- ARKEA
- Banque Populaire Occitane
- Caisse des Dépôts et Consignation
- Société Générale
- Crédit Coopératif
- Crédit Mutuel
- La Banque Postale
- BNP Paribas
- HELABA

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de retenir l'offre de la Banque Postale pour conclure deux conventions de prêt aux conditions suivantes, pour un montant total de 35 millions d'euros, aux conditions suivantes :

- Convention n°1 :
 - Montant : 13M EUR maximum
 - Date de Remboursement Final : 01/01/2041
 - Amortissement du Concours : trimestriel linéaire
 - Taux d'Intérêts :
 - Taux fixe : 0,58 % maximum pour un départ au 15/12/2020 au plus tard
 - Base de calcul des intérêts : 30/360
 - Périodicité de Paiement des Intérêts : trimestrielle

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20201104-20201104-8-9D-
DE
Date de télétransmission : 04/11/2020
Date de réception préfecture : 04/11/2020

- Commission d'Engagement : 0,05% du montant du contrat de prêt
- Remboursement autorisé moyennant une indemnité actuarielle (calculée selon les conditions de marché).
- Convention n°2 :
 - Montant : 22M EUR maximum
 - Date de Remboursement Final : 01/11/2041
 - Amortissement du Concours : trimestriel linéaire
 - Taux d'Intérêts :
 - Taux fixe : 0,65 % maximum pour un départ au 15/10/2021 au plus tard
 - Base de calcul des intérêts : 30/360
 - Périodicité de Paiement des Intérêts : trimestrielle
 - Commission d'Engagement : 0,05% du montant du contrat de prêt
 - Remboursement autorisé moyennant une indemnité actuarielle (calculée selon les conditions de marché).

Après accord sur les conditions financières, un mandat de gestion sera adressé à Tisséo-Collectivités. D'une durée de 48 heures maximum, il donnera pouvoir à la Banque Postale pour entériner les conditions financières définitives de l'opération.

Après réalisation de l'opération par la salle des marchés, une confirmation de l'opération sera notifiée à Tisséo-Collectivités pour notifier les conditions financières définitives. Cette confirmation devra être retournée dans l'heure suivant l'opération.

C'est cette confirmation qui formalisera le contrat.

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
(MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote)

ARTICLE 1 : DECIDE de contracter auprès de la Banque Postale un emprunt d'un montant total de 35 M€ (trente-cinq millions d'euros) destiné au financement des investissements 2020 et 2021 du SMTC (Tisséo-Collectivités) dans le cadre de son PDU dans les conditions citées ci-dessus. Cet emprunt fera objet de deux conventions de prêt, d'un montant respectif de 13M€ et 22M€.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président Jean-Michel LATTES à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus,

ARTICLE 3 : AUTORISE Sacha BRIAND, membre du bureau, à signer la confirmation de l'opération qui sera adressée par la Banque Postale conformément aux dispositions précitées ;

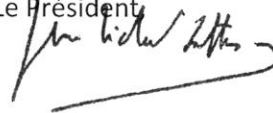
ARTICLE 4 : S'ENGAGE, pendant toute la durée du crédit, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la convention.

ARTICLE 5 : AUTORISE son Président à signer la convention de crédit susvisée et tout autre document nécessaire à la conclusion et à l'exécution de ladite convention.

ARTICLE 6 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président



Jean-Michel LATTES